

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL D'ECOLE

LIEU

École maternelle « Françoise DOLTO » - VERTON

date	17/10/16
-------------	----------

horaires	18H00 - 20H00
-----------------	---------------

Membres présents :

- Enseignants : Françoise HEROULT, Loïc LAGARDE, Cécile MARIE-SUAREZ, Elisa MOOTOOSAMY
- Représentants des parents d'élèves : Dimitri CHERUEL, Nathalie GILLET, Laure GRENECHE, Loïc LE DAUPHIN, Kristell PERIN-MARIENVAL, Benjamin ROGER.
- Mairie : Damien BOUCHARD, adjoint au maire chargé du numérique et de la prévention des risques.

Membres excusés :

- Eric VOISIN, Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de CAEN OUEST.
- Nathalie DONATIN, adjointe au maire chargée de l'éducation et de l'enfance.
- Karine COLETTE, Hélène HELLIO, enseignantes.
- Stéphanie BOUCHARD, Sandrine LE SAINT, représentantes des parents d'élèves.

Ordre du jour et points abordés :

Ordre du jour

1. Présentation des membres du nouveau conseil d'école.
2. Présentation des personnels ATSEM, EVS et AVS.
3. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école.
4. Bilan de la rentrée.
5. Vote du règlement intérieur 2016/2017 et présentation de la Charte de la laïcité à l'Ecole.
6. Dispositif d'aide pédagogique complémentaire (APC).
7. Activités du premier trimestre et projets pour l'année scolaire.
8. Restauration scolaire et temps d'activités périscolaires.
9. Consignes de sécurité et Plan Particulier de Mise en Sécurité.
10. Coopérative scolaire.
11. Dates des prochains conseils d'école.
12. Questions diverses.

1. Présentation des membres du nouveau conseil d'école.

Le directeur de l'école rappelle la composition et les compétences du conseil d'école. Le directeur peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile. Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux séances de conseil d'école. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence du titulaire qu'ils remplacent.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école.

2. Présentation des personnels ATSEM, EVS et AVS.

Les personnels ATSEM : Classe de PS : Elsa KEIRSSCHIETER ; Classe de PS/MS : Françoise FIAN ; Classe de MS/GS : Marie-Claire GRANDRIE ; Classe de MS/GS : Line HEUTE.

Agnès LEFEVRE, personnel d'aide à la direction et au fonctionnement de l'école est en poste depuis la rentrée scolaire 2015. Ses missions : inventaire et classement de l'ensemble du matériel pédagogique de l'école (diapositives, livrets et valises pédagogiques,...) - Mutualisation et optimisation de l'utilisation de ces outils. Inventaire de tous les livres de la Bibliothèque Centre Documentaire de l'école (BCD). Présence dans l'école : les lundis et mardis (12 heures). Elle est présente à l'école maternelle de ROTS 12 heures les jeudis et vendredis.

Magali LEBAS a pris ses fonctions au sein de l'école en septembre 2016 pour exercer les missions et les tâches suivantes : aide à la scolarisation d'un élève en situation de handicap 12 heures par semaine.

3. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école.

Les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école ont eu lieu le vendredi 9 octobre 2015.

Le nombre d'électeurs inscrits était de 208. Le nombre de votants fut de 94 (45,19% de taux de participation). Ont été proclamés élus les parents inscrits sur la liste « Parents à Verson » (4 titulaires et 4 suppléants). Un trombinoscope des représentants des parents d'élèves au conseil d'école sera réalisé, affiché et communiqué à l'ensemble des parents d'élèves. La présentation du rôle des représentants des parents d'élèves au conseil d'école est réalisée lors de la première partie de la réunion de rentrée qui a eu lieu cette année le vendredi 23 septembre à 18H00.

4. Bilan de la rentrée.

L'école maternelle « Françoise DOLTO » accueille à cette rentrée scolaire 112 élèves répartis ainsi :

- 28 élèves de Petite Section (Enseignants: Loïc LAGARDE et Hélène HELLIO / ATSEM : Elsa KEIRSSCHIETER);
- 9 élèves de Petite Section et 19 élèves de Moyenne Section (Enseignante : Françoise HEROULT / ATSEM : Françoise FIAN);
- 7 élèves de Moyenne Section et 21 élèves de Grande Section (Enseignante : Cécile MARIE-SUAREZ / ATSEM : Marie-Claire GRANDRIE);
- 9 élèves de Moyenne Section et 19 élèves de Grande Section (Enseignantes : Elisa MOOTOOSAMY et Karine COLETTE / ATSEM : Line HEUTE).

Les représentants des parents d'élèves expriment leur inquiétude par rapport aux effectifs chargés dans les classes (moyenne à 28 élèves par classe). Les enseignants font part aussi des difficultés qu'engendrent de tels effectifs dans les classes à l'école maternelle.

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2017 communiqués à la Direction académique sont de 93 élèves (21 PS, 37 MS et 35 GS).

Concernant les fiches de renseignements, elles seront distribuées préremplies aux familles dès le mois de juin 2017 pour un retour à l'école fin juin 2017 afin que les enseignants les aient en leur possession dès le premier jour de la rentrée.

5. Vote du règlement intérieur 2016/2017 et présentation de la Charte de la laïcité à l'École.

Quelques modifications furent apportées au règlement intérieur 2015/2016. Ce dernier avait été complètement révisité afin de le mettre en cohérence avec le règlement type départemental paru en juillet 2014.

Le règlement intérieur 2016/2017 est voté à l'unanimité. Il sera collé dans les cahiers de liaison afin que chaque parent puisse en prendre connaissance.

Présentation de la Charte de la laïcité à l'École par le directeur de l'école.

La Charte de la laïcité à l'École a pour objet de permettre à l'ensemble des membres de la communauté éducative de trouver les moyens de rapporter leurs comportements, leurs attitudes, à une règle connue de tous, soumise à l'appropriation et à la réflexion commune, garantie d'une compréhension des principes mais aussi des règles qui organisent les conditions de leur vie commune, au sein de l'école mais aussi dans leur vie sociale et civique.

On y retrouve les grands principes inscrits dans la Constitution et dans la loi. République indivisible, laïque et sociale, la France assure la liberté de conscience de tous et de chacun. La Charte développe comment cette liberté de conscience se déploie dans le temps et l'espace scolaire.

La laïcité, fondement de la liberté de pensée, impose à l'École de conforter en son sein tout ce qui construit les bases de la citoyenneté démocratique : c'est aussi un des enjeux de la refondation de l'école de la République. Ce texte est bienvenu par son existence même et sa qualité, il engage tous les acteurs de l'école : enseignants et personnels, élèves, parents, élus, monde associatif.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette Charte de la laïcité à l'École, les services de la mairie ont apposé une plaque avec la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » et les drapeaux français et européen sur la façade à l'entrée de l'école.

6. Dispositif d'aide pédagogique complémentaire (APC).

Cette année, les enseignants de chaque classe organiseront pendant une heure chaque semaine, hors temps scolaire (2 x 30 min de 11H30 à 12H00), des activités pédagogiques complémentaires :

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à la nouvelle organisation du temps scolaire prévoit la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires en groupes restreints pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

Les activités pratiquées sont : acquisition de la maîtrise de la langue avec support diapositives, jeux de société, jeux de coopération, jeux mathématiques. Seuls les élèves de moyenne et grande sections participent à ces APC. Les nouveaux horaires rendent difficiles la mise en œuvre des APC pour les élèves de petite section.

Ces activités sont assurées par les enseignants de l'école en dehors des 24 heures de temps d'enseignement. L'accord parental est nécessaire pour que l'enfant puisse bénéficier de ces APC.

7. Activités du premier trimestre et projets pour l'année scolaire.

Les activités de l'école et des classes, passées et à venir :

- Participation au Prix des Incorruptibles qui mobilisera nos jeunes lecteurs tout au long de l'année scolaire. L'objectif est de changer le regard des jeunes lecteurs sur le livre, afin qu'ils le perçoivent comme un véritable objet de plaisir et de découverte. Ce Prix (*association des Incorruptibles créée en 1988*) permettra aux élèves de l'école maternelle de découvrir une sélection d'albums. Chaque album sera présenté aux enfants par Aude MARIE, bibliothécaire, et repris ensuite à l'école afin qu'ils se l'approprient. Au mois de mai, lors d'un scrutin en bonne et due forme, chacun pourra voter pour son livre préféré. Pendant la durée des travaux de la bibliothèque municipale, les lectures se feront dans la BCD (bibliothèque centre documentaire) de l'école.
- Les décroisements : des groupes de 10 GS tous les jours de 14H15 à 14H45 (séances de phonologie assurées par Françoise HEROULT et séances d'éducation routière – le piéton - assurées par Loïc LAGARDE).
- Mercredi 12 octobre, quatre classes de l'école maternelle se sont rendues au marché d'automne organisé par les élèves du cycle 2 de l'école élémentaire.
- Le photographe viendra à l'école le jeudi 17 novembre, ainsi les commandes pourront être livrées avant les vacances de Noël. Pour des raisons d'organisation, il n'est pas possible de photographier ensemble les fratries scolarisées en maternelle et à l'élémentaire.
- Projet de théâtre le lundi 28 novembre après-midi : spectacle « JAZZOO » dans le cadre du festival les Boréales au théâtre d'Hérouville St Clair à la Comédie de Caen. Jazzons avec les animaux !

Jazzoo est une rencontre pleine d'humour entre musiciens et personnages animés pour faire découvrir le jazz aux petits mélomanes. Ce projet écrit par le quintet suédois Oddjob (ACT Music), est d'abord un livre musical qui conte les péripéties des animaux sauvages et de la forêt. La version scénique est un étonnant dessin-animé live, dans lequel les instruments dialoguent avec les images projetées. Illustrés par Ben Javens, les saynètes évoquent les petites aventures et gentilles mésaventures du kangourou, de l'éléphant ou de la baleine. Oddjob offre une véritable épopée sonore à l'incroyable palette de timbres et de rythmes.

- Lundi 5 décembre matin, tous les élèves de l'école maternelle iront au cinéma LUX pour voir des films d'animation sur le thème de Noël (« Monsieur bout de bois »). Un goûter de Noël aura lieu le vendredi 16 décembre matin ; les familles seront sollicitées pour apporter des gâteaux, des fruits secs, des clémentines et des boissons. Les élèves chanteront Noël. Des résidents de la maison de retraite de Verson accompagnés de Nathalie LEMAZURIER, animatrice, seront présents.
- Tous les élèves participeront à la réalisation de cartes sur le thème de l'hiver. Elles seront distribuées le 25 décembre aux résidents de la maison de retraite de Verson.
- 6ème saison : reprise de l'intervention des lecteurs/lectrices bénévoles de l'association « Lire et faire lire dans le Calvados » sur le temps du midi à partir du lundi 2 novembre. Quatre séances hebdomadaires sont proposées aux enfants pratiquant des activités (GS) pendant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de 13H30 à 14H00 les lundis, jeudis et vendredis. Les enfants des classes de PS et MS font la sieste sur ce temps.
- Projet de partenariat pédagogique et culturel entre le CAMES (Centre d'Accueil Médico Educatif Spécialisé) de Graye sur Mer et l'école maternelle « Françoise DOLTO » de Verson. Ce projet est en attente de validation par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.
- Cette année scolaire, les classes souhaitent travailler sur le thème des produits locaux
- Intervention de deux apiculteurs pour présenter aux 4 classes le monde des abeilles. Date à déterminer.
- Intervention d'un boulanger (parent d'élève de l'école) pour présenter son métier et fabriquer du pain avec les élèves.
- Souhait de renouveler le partenariat avec l'association versonnaise « Au Jardin de l'Odon ». Contacts à prendre et calendrier à déterminer.
- Action de solidarité (intégrée au projet d'école 2015-2018) avec l'intervention à l'école de l'association « Bouge tes bouchons du Calvados ! ». Date à déterminer.
- Carnaval des écoles. Date à déterminer en 2017.
- Chant choral : cette année, les élèves de l'école maternelle s'initieront au chant choral. Une présentation sera faite lors de la fête des écoles le samedi 1er juillet 2017.

8. Restauration scolaire et temps d'activités périscolaires.

Au niveau des effectifs, à la rentrée, 30 enfants déjeunaient au 1er service et 55 au second.

Un rééquilibrage du nombre d'enfants par service a été effectué début octobre : 40 à 45 enfants pour chacun des deux services.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ont lieu de 13H30 à 14H15, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les enfants de grande section (40) sont répartis en quatre groupes pour participer aux activités péri-éducatives. Les enfants de petite et moyenne sections font la sieste durant ce temps péri-éducatif.

9. Consignes de sécurité et Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

A cette rentrée scolaire, de nouvelles consignes de sécurité sont en application. La municipalité a mis en place des barrières pour sécuriser l'accès principal.

La mise en place d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) remis à jour chaque année constitue, pour l'école, la meilleure réponse permettant de faire face aux risques majeurs (risques naturels, risques technologiques, risque transport de matières dangereuses) en attendant l'arrivée des secours. Une information sera donnée aux parents d'élèves par le biais des cahiers de liaison. Un document opérationnel (PPMS) existe aussi pour les temps périscolaires.

Un volet « Intrusion malveillante » vient compléter ce PPMS.

Trois exercices d'évacuation et trois exercices de confinement (un pour risques « intrusion malveillante » et deux pour risques majeurs) auront lieu cette année scolaire.

10. Coopérative scolaire.

L'école maternelle « Françoise DOLTO » est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École) qui permet à la classe de votre enfant de réaliser ses projets divers : achats de matériels spécifiques, sorties scolaires, spectacles...

Le solde de la coopérative scolaire au 31 août 2016 était de 3803,21 €.

Cette année, la mairie de Verson a subventionné la coopérative scolaire à hauteur de 2500,00€. Des remerciements sont adressés à la mairie de Verson.

11. Dates des prochains conseils d'école.

Les prochains conseils d'école sont prévus le **vendredi 31 mars 2017** et le **vendredi 16 juin 2017** de **18H00 à 20H00** dans la salle de réunion de l'école maternelle.

12. Questions diverses

Des travaux (sanitaires de la classe E) ont été réalisés par la mairie pendant les vacances d'été. Des remerciements sont adressés à la mairie de Verson.

Les points abordés par les représentants des parents d'élèves :

- Présentation des animatrices/animateurs et du contenu des temps d'activités périscolaires aux parents -> Les activités et un trombinoscope seront mis à jour et affichés à l'entrée des écoles ; pour les activités la question sera à présenter à la réunion du 3 nov 2016 lors de la commission Education. Une réunion avec les parents d'élèves sera organisée au second trimestre un soir à 18H00.

-Planning des goûters : il n'y a pas ou peu de frais (souvent pain + fromage/barre de chocolat+ ce qui n'a pas été consommé en dessert le midi (yaourts, compotes, fromage).

-Quelle est la lisibilité de la mairie sur les arrivées d'enfants de l'écoquartier en cours d'année -> Pas de lisibilité actuellement pour l'arrivée des nouveaux habitants de l'écoquartier. Nous en saurons plus en janvier 2017.

-Demande d'un préau dans la cour du bas -> étude de la mairie.

-Lavage des mains après les jeux dans le bac à sable -> systématique avant le déjeuner.

-Diffusion de dessins animés sur les temps périscolaires du midi -> le personnel encadrant pourra dans un futur proche emprunter à la nouvelle médiathèque des supports adaptés à l'âge des enfants.

-De temps en temps, les enfants n'ont eu que le fromage ou que le dessert au restaurant scolaire -> la quantité est identique au nombre d'enfants qui déjeunent ; peut être est-ce dû mais très rarement au partage réalisé en autonomie par les enfants (nous rappelons que les personnels veillent à ce que le partage soit équitable).

-Conditionnement et consommation des fruits -> les fruits sont lavés, épépinés (pommes, poires) et non épluchés par les personnels du restaurant scolaire.

- Chaussons en cas de chaussures mouillées -> Les parents des enfants concernés voient avec l'enseignant de la classe.

La PAV rappelle les différentes manifestations organisées au bénéfice des écoles :

- Activités jeux de plateau ; animation gratuite proposée aux familles le samedi 12 novembre.
- Bourse aux jouets, matériel de puériculture, vêtements enfants le dimanche 27 novembre.
- La vente de sapins de Noël et de fromage d'Auvergne le samedi 3 décembre. L'association « Parents à Verson » offre quatre sapins à l'école maternelle (*un pour chaque classe*). Des remerciements sont adressés à l'association.
- Fête des écoles le samedi 1er juillet 2017.

A l'issue de ce premier conseil d'école de l'année scolaire 2016/2017, les représentants des parents d'élèves ont remis un chèque de 1500,00 € pour la coopérative scolaire de l'école maternelle (*somme générée lors des différentes manifestations organisées par l'association « Parents à Verson »*). Du matériel pédagogique et un spectacle seront financés par cette aide (des détails seront apportés lors du troisième conseil d'école).

Des remerciements sont adressés à l'association « Parents à Verson ».